

D 2024 12 09 107

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET, P. GUINOT, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

Absents : V. KRYK

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J-O. RABOT à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

9. Foncier - Convention de servitude avec ENEDIS pour la pose de câbles souterrains – concernant les parcelles AO n°441, 439 et 438 – Rue de Genève

Les travaux de Monsieur Clavery sis 665 rue de Genève, nécessitent un branchement sur le réseau ENEDIS, avec le passage de câbles souterrains sur les parcelles AO n°441, 439 et 438, propriété de la Commune d'Ornex.

Ainsi, afin de permettre l'installation de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude pour la réalisation des travaux et l'entretien futur de cet ouvrage. Cette convention est signée entre ENEDIS en tant que gestionnaire de réseau et la Commune d'Ornex en tant que propriétaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS et tous les documents liés pour les parcelles AO n°441, 439 et 438.

Fait à Ornex, le 16 septembre 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 19 septembre 2024

Affiché le : 19 septembre 2024
Willy DELAVENNE

2ème adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.